

6-7 EDOUARD VII, A. 1907

paroissent pas disposer a S'assembler comme quelques uns d'entre nous le voudroient. Le grand nombre l'emporte et le petit réduit a prendre patience—

J'ai l'honneur d'être &c

Copie conforme

MALCOLM FRASER.

Secrétaire du comité.

LETTRE DU COMITE A MASERES.¹

Québec, 8 novembre 1773.

MONSIEUR.—Comme vous paraissez avoir à cœur les véritables intérêts de ce pays, nous prenons la liberté de vous soumettre un projet de pétition que les habitants anglais ont décidé de présenter au lieut.-gouverneur. La population en général (Français comme Anglais) est d'avis qu'une Assemblée, bien qu'il y ait désaccord quant à sa constitution, rendrait les plus grands services à la colonie. Nous composons le comité des habitants anglais dont les idées à ce sujet sont très modérées. Ils désirent une Assemblée, parce qu'ils savent que c'est le seul moyen sûr de concilier les nouveaux sujets avec le gouvernement britannique, de favoriser le développement de la colonie et de garantir aux habitants la paisible possession de leurs droits et de leurs propriétés. Néanmoins ils n'ont pas l'intention d'imposer leur volonté. Quant à la composition de cette Assemblée, question de la plus haute importance, ils en abandonnent le soin à la sagesse des conseillers de Sa Majesté. Dans l'intervalle, ils vous prient d'informer le ministère et le public qu'une pétition est présentée (car elle le sera dans quelques jours) au gouverneur d'ici pour obtenir la convocation d'une Assemblée et que si celui-ci n'accède pas à leur demande ils s'adresseront immédiatement à Sa Majesté avec le ferme espoir qu'Elle considérera leur demande avec bienveillance. Ils sollicitent le concours de votre dévouement pour mener à bonne fin une entreprise si louable et espèrent que vous pardonneriez la liberté qu'ils ont prise.

Nous sommes, monsieur, avec respect, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

William Grant
Jenkin Williams
Thomas Walker
John Welles
John McCord

Zach. Macaulay
Chas. Grant
John Lees
Malcolm Fraser

A Francis Maseres Esq.

¹Archives Canadiennes, Q. 10, p. 20-21.